

# JORF n°0032 du 7 février 2009

Texte n°18

ARRETE

## Arrêté du 28 janvier 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR: ECED0902064A

Le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L. 6412-1 ;

Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 12 décembre 2008,

Arrête :

### Article 1

( ... )

### Article 2

Les certificats de qualifications professionnelles ci-dessous énumérés sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et de la durée.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION Professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
Educateur grimpe d'arbres.	335t	5 ans	SNGEA PAR DELEGATION DE LA CPNEF SPORT.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 2009.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

La déléguée adjointe à l'emploi  
et à la formation professionnelle,  
F. Bouyard